



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 18 g) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : l'éducation au service
du développement durable**

L'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Note du Secrétaire général

En application de la résolution [78/156](#) de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte du rapport établi par la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

* [A/80/150](#).



Rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'éducation au service du développement durable dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Résumé

L'éducation au développement durable (EDD) est un processus d'apprentissage permanent qui fait partie intégrante d'un enseignement de qualité. Elle a été reconnue par la communauté internationale comme un moyen essentiel de parvenir au développement durable.

Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [78/156](#), le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'application du cadre intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable », dont l'Assemblée a pris acte dans sa résolution [74/223](#). Il présente également un compte rendu des documents finaux liés à l'EDD adoptés lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, ainsi que des conclusions des consultations tenues avec les États Membres, les principales parties prenantes et les entités des Nations Unies.

I Introduction

1. L'EDD est le moyen d'action utilisé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour surmonter les défis urgents qu'affronte la planète. La communauté internationale a reconnu à plusieurs reprises que l'EDD faisait partie intégrante d'un enseignement de qualité et était un facteur clé du développement durable. L'EDD est holistique et induit des changements ; elle s'étend aux contenus et aux résultats de l'apprentissage, à la pédagogie et à l'environnement éducatif. Elle renforce les dimensions cognitive, sociale, émotionnelle et comportementale de l'apprentissage et favorise la transformation individuelle et sociale.

2. L'EDD est indispensable à la réalisation de l'objectif de développement durable n° 4, en particulier la cible 4.7, qui vise à doter l'ensemble des apprenantes et apprenants des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable d'ici à 2030. S'inscrivant dans le cadre de l'EDD, le Partenariat pour une éducation plus verte s'appuie sur ces principes. Initiative phare de portée mondiale lancée au lendemain du Sommet sur la transformation de l'éducation de 2022, il se fonde sur une approche globale afin d'aider les pays à faire face à la crise climatique grâce au rôle essentiel de l'éducation. Il s'emploie à mettre les systèmes éducatifs en adéquation avec les objectifs de durabilité, en veillant à ce que l'éducation contribue à des solutions immédiates et à long terme aux défis environnementaux mondiaux. L'EDD donne aux apprenantes et apprenants les moyens de se doter des connaissances, des compétences, des valeurs, des attitudes et des comportements nécessaires pour contribuer de manière positive à l'environnement, à l'économie et à la société. Elle constitue un processus d'apprentissage permanent et encourage à faire des choix intelligents et responsables qui contribuent à créer un avenir meilleur pour tous et à agir de manière responsable en faveur de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste.

3. Le cadre mondial intitulé « L'éducation en vue du développement durable : vers la réalisation des objectifs de développement durable » (L'EDD pour 2030)¹ permet de produire et de diffuser des connaissances, de fournir des orientations stratégiques et un soutien technique aux pays, et de mettre en œuvre des projets concrets sur le terrain. Il favorise l'apprentissage entre pairs et l'innovation grâce au partage d'informations, à des réseaux et à des partenariats. Dans ce cadre, l'UNESCO héberge le secrétariat du Partenariat pour une éducation plus verte, qui vise à renforcer la capacité des États à proposer un enseignement de qualité sur les changements climatiques et à faire que chaque aspect de l'éducation soit vert.

4. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 78/156, dans laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa quatre-vingtième session, un rapport sur l'application de ladite résolution.

5. L'EDD faisant partie intégrante de l'agenda Éducation 2030, le présent rapport rend compte également des mesures prises par l'UNESCO, dans le domaine de l'EDD, pour donner suite au Sommet sur la transformation de l'éducation. Il fait également le point sur les faits nouveaux intervenus dans le domaine de l'EDD depuis la mi-2023.

¹ Voir : <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/esd-net>.

II. Réalisation de l'objectif de développement durable n° 4 (Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie)

A. Transformer l'éducation en vue de la réalisation de l'objectif 4

6. L'EDD pour 2030 est une composante essentielle du mandat plus large de l'Organisation, qui consiste à réaliser l'objectif de développement durable n° 4. La promotion et l'accélération des progrès en matière d'EDD sont au cœur des efforts déployés pour atteindre les cibles associées à cet objectif. Lors du Sommet sur la transformation de l'éducation, des engagements clés, mettant l'accent sur la durabilité, une nouvelle conception de l'apprentissage et la formation du personnel enseignant, ont été définis pour que l'éducation réponde à l'objectif. Les mesures de suivi, notamment celles menées dans le cadre du Partenariat pour une éducation plus verte, feront l'objet en 2025 d'un bilan qui permettra d'évaluer les progrès, de faire face aux défis et d'orienter les efforts futurs en vue d'atteindre l'objectif.

7. Dans le cadre du Sommet sur la transformation de l'éducation et des mesures de suivi dont il a fait l'objet, l'UNESCO a mis au point un outil de suivi pour faciliter l'échange de connaissances entre pays et suivre de près les progrès réalisés en matière d'éducation verte. À l'occasion du premier anniversaire du Sommet, l'UNESCO a invité ses États membres et les pays à participer à une enquête sur les mesures menées au niveau national pour transformer l'éducation et les a encouragés à indiquer comment ils avaient traduit en actes leurs déclarations nationales d'engagement.

8. Un tableau de bord des engagements et mesures pris par les pays pour transformer l'éducation² puis un rapport intitulé « Transformer l'éducation vers l'ODD 4 : rapport d'enquête sur les mesures prises par les pays pour transformer l'éducation » ont été établis³. Le tableau de bord, en particulier, permet de mesurer les progrès faits en matière d'éducation aux changements climatiques et d'éducation verte.

9. Le tableau de bord et le rapport d'enquête sont des instruments clés sur lesquels les pays peuvent s'appuyer pour suivre de près leurs propres progrès dans la réalisation de leur déclaration d'engagement. Le tableau de bord permet aux utilisateurs de prendre connaissance des mesures entreprises par les pays pour transformer l'éducation en appliquant des filtres, notamment par région et par domaine thématique. Le rapport d'enquête vise à faciliter l'échange de connaissances entre les pays en recensant les mesures porteuses de transformation et en mettant en commun les expériences acquises et les meilleures pratiques. Contrairement au tableau de bord qui fournit une vue d'ensemble, il offre une analyse complète et poussée des réponses des pays à l'enquête.

B. Transformer l'éducation : le Partenariat pour une éducation plus verte

10. Il est ressorti du Sommet sur la transformation de l'éducation, convoqué par le Secrétaire général, qu'il fallait effectivement transformer l'éducation pour faire face à la crise climatique et environnementale mondiale. La crise climatique perturbe l'éducation au niveau mondial : 9 catastrophes sur 10 sont liées aux changements

² Voir : www.unesco.org/sdg4education2030/en/knowledge-hub.

³ Voir : www.unesco.org/en/articles/transforming-education-towards-sdg4-report-global-survey-country-actions-transform-education.

climatiques, d'après les données du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe⁴. Les conditions météorologiques extrêmes, telles que les inondations et les ouragans, entraînent des fermetures d'écoles prolongées et le déplacement de millions d'élèves. Environ 40 % des écoles font face à des risques naturels, en particulier dans les zones côtières et les régions soumises à des conditions météorologiques extrêmes⁵. Les populations marginalisées et à faible revenu et les communautés rurales sont les plus touchées, car elles doivent faire face à davantage de perturbations scolaires et à un accès plus limité. Par exemple, en 2019, le cyclone Idai a endommagé plus de 3 000 établissements scolaires au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe, affectant 1,85 million d'enfants⁶. Les changements climatiques accentuent aussi les inégalités de genre : les filles sont plus susceptibles d'abandonner leur scolarité en raison de l'accroissement des tâches ménagères ou des mariages précoces. Ces questions sont liées à l'objectif de développement durable n° 13 relatif à l'action climatique, à l'objectif 4 et au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), lesquels encouragent la mise en place de systèmes éducatifs résilients face aux changements climatiques afin de protéger tous les enfants, en particulier les plus vulnérables⁷.

11. Le Partenariat pour une éducation plus verte⁸ a été établi sur la base des connaissances et des pratiques accumulées dans le domaine de l'EDD. Il a pour objectif de mener une action forte, concertée et globale pour accélérer et améliorer l'éducation aux changements climatiques grâce à une meilleure coordination et à une meilleure collaboration, favoriser la gestion des connaissances et la recherche afin de maintenir une communauté de pratique dynamique, et mener des activités de sensibilisation, de communication et de suivi. Adoptant une approche globale fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie, le Partenariat prévoit des objectifs liés à la certification des écoles vertes, à l'intégration de l'éducation climatique dans les programmes d'études, à la formation du personnel enseignant, à l'appui aux décideurs politiques dans ce domaine et à la sensibilisation des apprenantes et apprenants adultes. Le Partenariat est une communauté ouverte et inclusive de 97 États et de plus de 1 600 organisations et institutions qui aident les pays à accélérer la mise en œuvre de l'éducation aux changements climatiques.

12. Le Partenariat s'inscrit dans le cadre de l'action menée par l'UNESCO, organisme des Nations Unies chef de file dans le domaine de l'EDD. Il s'intéresse en particulier au rôle de l'éducation dans la lutte contre les changements climatiques. Les pays sont encouragés, dans le cadre du Partenariat, à intervenir dans les quatre domaines d'action suivants :

- a) Rendre les écoles vertes, notamment les écoles de formation du personnel enseignant et les établissements d'enseignement supérieur, pour faire en sorte qu'elles obtiennent la certification d'école verte ;
- b) Rendre les programmes scolaires verts, en intégrant l'éducation climatique et écologique au matériel pédagogique, y compris la pédagogie et l'évaluation ;
- c) Rendre les capacités des systèmes éducatifs vertes et les adapter aux changements climatiques, en renforçant les capacités des principales parties prenantes du secteur de l'éducation et en aidant tous les intervenants à intégrer les changements climatiques et l'éducation écologique aux programmes scolaires ;

⁴ Voir : www.undr.org/publication/undrr-annual-report-2021.

⁵ Voir : <https://www.unicef.org/reports/unicef-annual-report-2020>.

⁶ Voir : <https://www.unicef.org/press-releases/cyclone-idai-education-at-risk-for-more-than-305000-children-in-mozambique-unicef/>.

⁷ Voir : <https://www.undr.org/publication/sendai-framework-disaster-risk-reduction-2015-2030>.

⁸ Voir : <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/greening-future>.

d) Rendre les communautés vertes pour qu'elles profitent à l'ensemble de la société, en mobilisant toute la population et en intégrant l'éducation climatique et écologique dans l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier dans les centres d'apprentissage communautaires et dans les villes.

13. Les membres du Partenariat se fixent des objectifs et des buts communs, tels que l'élaboration de normes et de standards mondiaux, la conduite à l'échelle mondiale d'activités de communication et de sensibilisation en faveur de l'éducation verte et la recherche de perspectives de collaboration. Ils renouvellent et renforcent leur volonté politique dans le domaine de l'éducation verte.

14. Le Partenariat a publié, le 6 juin 2024, ses deux premiers documents d'orientation de portée internationale, à savoir les normes de qualité des écoles vertes⁹ et le guide pour des programmes scolaires verts¹⁰, lesquels devraient servir à la création de normes mondiales communes et au suivi des progrès réalisés. Les documents ont été publiés avec l'objectif que, d'ici à 2030, 50 % des écoles répondent aux normes vertes et 90 % des programmes scolaires intègrent les changements climatiques.

15. Le Partenariat a lancé des consultations en vue de mettre au point des orientations de portée internationale sur les deux autres domaines d'action, relatifs à la formation du personnel enseignant et aux communautés. Ces documents d'orientation sont élaborés par les coordonnateurs et les membres du groupe de travail sur l'adaptation aux changements climatiques de la formation des enseignants et des capacités des systèmes éducatifs et du groupe de travail sur les communautés vertes, tous deux œuvrant sous la direction du Partenariat, de l'Internationale de l'éducation, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie et de l'Organisation mondiale du mouvement scout.

16. Le Partenariat œuvre à renforcer la communication et la sensibilisation en matière d'éducation verte. En 2024, afin de mieux faire connaître les deux documents d'orientation publiés, une campagne a été lancée sur les médias sociaux, utilisant le mot-dièse « Éducation verte » (#EducationVerte)¹¹. La campagne a permis de fournir de manière conviviale des informations sur la teneur des documents et les écoles ont été invitées à partager, sur les médias sociaux, les activités vertes qu'elles menaient. Une quarantaine de contenus ont été partagés sur les comptes de médias sociaux de l'UNESCO. Le mot-dièse a été mentionné 326 fois et obtenu près de 12 000 mentions « j'aime », la campagne ayant touché 1,3 million d'utilisateurs sur les médias sociaux. Des dizaines d'écoles et d'universités du monde entier ont mis en ligne des vidéos et des photos de leurs écoles et de leurs communautés.

C. Suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.7 associée aux objectifs, concernant l'éducation au développement durable

17. Grâce à l'éducation, les apprenantes et apprenants sont encouragés à devenir des acteurs responsables qui contribuent à la création d'un monde plus durable. L'EDD leur donne, dans le cadre de la cible 4.7, les moyens de se doter des connaissances, des compétences, des valeurs et des attitudes nécessaires pour agir pour le bien de la planète et faire face aux défis mondiaux. Elle favorise une action transformatrice

⁹ Voir : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000391222>.

¹⁰ Voir : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390022>.

¹¹ Voir : <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/campaign>.

personnelle et sociétale chez les apprenantes et apprenants de tous âges en leur fournissant les outils nécessaires pour créer de nouveaux systèmes et modes de vie durables.

18. L'EDD a contribué de manière significative à la réalisation de la cible 4.7 en améliorant la qualité et la pertinence de l'éducation. Grâce à l'intégration de la durabilité dans les programmes scolaires, elle dote les élèves des compétences et des connaissances nécessaires pour affronter les défis mondiaux tels que les changements climatiques, l'inégalité et les conflits. Elle encourage l'esprit critique, la citoyenneté mondiale et la résolution de problèmes, ce qui contribue aux objectifs plus larges de l'éducation transformatrice. Des initiatives telles que le Partenariat pour une éducation plus verte permettent à l'UNESCO de renforcer le rôle de l'éducation dans la réalisation du développement durable en donnant aux apprenantes et apprenants les moyens de s'engager activement dans la construction d'un avenir plus durable et plus juste.

19. L'UNESCO, organisme chef de file reconnu en matière d'EDD, dirige le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 4.7 associée à l'objectif 4. Elle fait la promotion d'un enseignement de qualité, l'objectif étant que les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attitudes voulues pour affronter les difficultés auxquelles doit faire face le monde actuel. Elle met l'accent sur les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, dans le droit fil de la vision du Programme 2030.

20. L'adoption unanime en 2023 de la Recommandation sur l'éducation pour la paix et les droits de l'homme, la compréhension internationale, la coopération, les libertés fondamentales, la citoyenneté mondiale et le développement durable¹² a marqué un moment décisif. Les 194 États membres de l'UNESCO y ont reconnu que, pour pouvoir construire une paix durable, une éducation prônant la tolérance, le respect et l'humanité commune était nécessaire. Le texte révisé présente une nouvelle conception de la paix, à savoir un processus positif et participatif visant à édifier des sociétés justes, inclusives, saines, durables et pacifiques. Il est le fruit d'un processus de consultation inclusif, participatif et transparent en trois temps, qui s'est étalé sur deux ans et auquel ont participé plus de 3 000 expertes et experts issus de plus de 130 pays. L'UNESCO s'est efforcée par la suite d'aider les pays à concrétiser l'esprit de la Recommandation. Pour ce faire, une brochure explicative présentant de manière conviviale les principaux aspects de la Recommandation a été élaborée. L'UNESCO met également au point des outils de renforcement des capacités, notamment un guide de mise en œuvre et un outil d'examen des politiques, et organise le processus d'établissement des rapports.

21. L'UNESCO a lancé une étude¹³ pour analyser ce qui est inclus dans les programmes scolaires de sciences et de sciences sociales concernant les changements climatiques et les questions environnementales au niveau de l'enseignement secondaire dans le monde entier et recenser des exemples de bonnes pratiques. Publié et présentés à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Doubaï (Émirats arabes unis) en décembre 2023, les résultats mettent en évidence la nécessité d'accélérer les efforts. Il ressort d'une étude menée dans 85 pays sur plus de 530 programmes de sciences et de sciences sociales au second cycle de l'enseignement secondaire, que 69 % d'entre eux ne contenaient aucune référence aux changements climatiques et que 66 % ne mentionnaient pas la durabilité. Quelque 84 % des programmes scolaires traitaient de l'environnement. Les sujets les plus fréquemment

¹² Voir : <https://www.unesco.org/fr/global-citizenship-peace-education/recommendation>.

¹³ Voir : www.unesco.org/en/articles/climate-change-and-sustainability-science-and-social-science-secondary-school-curricula.

abordés à cet égard concernaient les processus environnementaux, la science de l'environnement ou les problèmes écologiques, suivis des écosystèmes (33 %) et de la biodiversité (17 %).

22. Dans le cadre des activités du Partenariat pour une éducation plus verte, un état des lieux initial de l'éducation aux changements climatiques à l'échelle mondiale a été dressé pour ce qui est des quatre domaines d'intérêt du Partenariat, sur la base de données et d'éléments probants recueillis auprès de ses membres. En 2023, l'auto-évaluation entreprise par 86 pays membres du Partenariat a révélé que 81 % de ces pays intégraient les changements climatiques dans leurs programmes, 88 % prévoyaient de mettre à jour leurs programmes dans les trois années suivantes et 90 % prévoyaient de mettre à jour les formations du personnel enseignant dans le même délai afin de mettre davantage l'accent sur les changements climatiques et l'éducation au développement durable. Cet état des lieux a été présenté, en tant que document final commun, à la première réunion annuelle du Partenariat, qui s'est tenue lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties.

23. Afin de mesurer la transformation de l'éducation au niveau national, il a été décidé d'ajouter un nouvel indicateur relatif à l'éducation verte au cadre de référence existant pour l'objectif de développement durable n° 4. Élaboré par le comité technique sur les données et le suivi du Comité directeur de haut niveau ODD 4-Éducation 2030, en coopération avec la Commission des données et des statistiques sur l'éducation, l'indicateur thématique 4.7.3 (Degré d'intégration des intentions de la politique verte dans les documents du programme)¹⁴ mesure le degré d'intégration dans les programmes des trois éléments que sont l'environnement et la durabilité, les changements climatiques et la biodiversité. Les pays sont encouragés à fixer des objectifs nationaux pour 2025 et 2030.

III. Examen de la mise en œuvre de l'EDD

24. Si de nombreux progrès ont été accomplis s'agissant de promouvoir la transition écologique dans l'éducation, une approche plus systématique et plus ciblée est nécessaire. L'EDD est un pilier essentiel de la cible 4.7 et de la Recommandation. Le cadre et la feuille de route de l'EDD pour 2030¹⁵ servent de point de référence aux pouvoirs publics, aux acteurs de l'éducation, à la société civile et aux apprenantes et apprenants de tous âges pour réorienter les objectifs de l'apprentissage dans le but de transformer la société.

A. Coordination mondiale de l'EDD pour 2030

25. L'EDD pour 2030 favorise l'apprentissage par les pairs et l'innovation grâce à l'information, aux réseaux et aux partenariats dans les cinq domaines suivants : les politiques publiques, les environnements d'apprentissage, les éducateurs, les jeunes et les communautés. Pour appuyer la mise en œuvre de ce cadre et de la feuille de route aux niveaux national, régional et international, le Réseau mondial de l'EDD pour 2030 a été créé en octobre 2022 dans l'idée de promouvoir les synergies et d'encourager la collaboration intersectorielle. À ce jour, plus de 100 États membres de l'UNESCO et plus de 167 organisations partenaires ont rejoint le groupe central du Réseau, et plus de 18 000 parties prenantes dans le monde ont interagi avec ce dernier.

¹⁴ Voir : <https://tcg.uis.unesco.org/wp-content/uploads/sites/4/2025/02/EDSC.11.3.4.GCI-Methods.pdf>.

¹⁵ Voir : <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000374891>.

26. Le Réseau est une communauté de pratique mondiale et un laboratoire d'idées proposant une action qui permet l'échange et la collaboration entre un large éventail de parties prenantes de l'éducation et du développement durable, notamment des organismes publics, des organisations de la société civile, des éducateurs et éducatrices, des jeunes, des établissements de recherche, des partenaires de l'ONU, des communautés de développement international et des entreprises, au moyen d'activités structurées autour des objectifs suivants : pratiques prometteuses, partage des connaissances et apprentissage mutuel ; activités de sensibilisation et élaboration de politiques de portée mondiale ; collaboration et partenariats ; suivi et évaluation.

27. Dans le cadre de la série de webinaires d'apprentissage du Réseau¹⁶, qui est organisée au niveau mondial, des activités pratiques et concrètes sont menées en matière d'EDD, conformément aux cinq domaines d'action prioritaires suivants définis dans la feuille de route : faire progresser les politiques ; transformer les environnements d'apprentissage ; renforcer les capacités des éducateurs et éducatrices ; autonomiser et mobiliser les jeunes ; accélérer l'action à l'échelle locale. Des réunions, des ateliers et des webinaires sont également organisés au niveau régional dans le cadre du Réseau, l'idée étant de soutenir les États dans l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales au titre du cadre « L'EDD pour 2030 » et de renforcer le partenariat et la collaboration au sein du Réseau.

28. La dynamique en faveur de l'EDD ne cesse de s'accentuer. L'UNESCO a convoqué la première réunion mondiale du Réseau en décembre 2023, à l'Université des Nations Unies à Tokyo. En outre, 11 réunions régionales et webinaires du Réseau ont été organisés, en 2023, dans le cadre de la manifestation mondiale pour permettre aux États et aux partenaires de faire le point sur leurs travaux, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives nationales. À ce jour, 108 pays mettent au point leur initiative nationale dans le cadre de l'EDD pour 2030, 30 pays ont déjà mis au point et lancé avec succès leur initiative.

29. L'UNESCO a encouragé les possibilités d'échange de connaissances et de coopération entre les parties prenantes de l'éducation et d'autres acteurs, ce qui a donné naissance à une large communauté de pratique consacrée à l'EDD qui reste en contact grâce aux canaux de communication de l'UNESCO, à savoir les sites Web et le bulletin d'information de l'UNESCO portant sur ce sujet, les sites Web et le bulletin d'information du Partenariat pour une éducation plus verte, un groupe LinkedIn sur l'EDD, ainsi que des publications et des documents d'orientation sur le sujet.

30. Le Prix UNESCO-Japon d'éducation en vue du développement durable, créé en 2014, vise à récompenser les établissements et organisations qui ont mis sur pied des projets d'EDD remarquables, innovants et efficaces. Le Prix souligne le rôle stratégique de l'EDD, catalyseur essentiel des 17 objectifs de développement durable. Les lauréats de l'édition 2023 étaient : Long Way Home (Guatemala) pour son projet « Hero School » (École de héros) ; l'Université de Kanazawa au Japon, pour son projet « Apprentissage intergénérationnel en matière d'EDD pour revitaliser des communautés isolées dans les réserves de biosphère et le géoparc japonais désignés par l'UNESCO » ; l'Institut zimbabwéen de permaculture, pour son programme SCOPE. Choisies par un jury international, ces initiatives ont été récompensées pour le travail remarquable qu'elles ont réalisé et l'engagement fort dont elles ont fait preuve pour intégrer le développement durable à leurs systèmes éducatifs et faire participer leurs communautés.

31. Chaque lauréat a reçu 50 000 dollars et été invité à rejoindre le Réseau afin de renforcer la collaboration durable avec l'UNESCO. Par exemple, en 2024, les lauréats de l'édition 2023 ont été invités à un webinaire du Réseau intitulé « À mi-chemin

¹⁶ Voir : <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/esd-net/webinars>.

vers 2030 : progrès et voies vers l'EDD », afin de faire part de leurs activités aux parties prenantes. Une brochure et une vidéo sur les lauréats de 2023 ont été publiées pour promouvoir davantage le Prix. L'édition de 2025, pour laquelle l'appel à candidatures a été lancé en février 2025, se clôturera par une cérémonie de remise des prix fin 2025.

B. Initiatives nationales

32. Les initiatives nationales mises en œuvre au titre du cadre « L'EDD pour 2030 »¹⁷ visent à intégrer l'EDD dans les cinq domaines d'action prioritaires définis dans la feuille de route. Elles peuvent être liées aux réformes du secteur de l'éducation qui sont prévues ou en cours, notamment la révision des politiques sur les programmes scolaires et la formation du personnel enseignant.

33. À ce jour, 109 pays ont indiqué qu'ils souhaitaient mettre au point des initiatives nationales ; 45 d'entre eux ont soumis un premier projet et 30 ont lancé avec succès leur initiative nationale. Quelques exemples illustrant la portée des initiatives sont présentés.

34. Saint-Kitts-et-Nevis a lancé son initiative nationale en mars 2022. L'EDD est considérée comme une priorité nationale s'inscrivant dans le cadre de l'engagement des pouvoirs publics en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Le Gouvernement a présenté un plan visant à développer un État insulaire durable reposant sur sept piliers. Un large éventail d'activités liées à l'EDD a été mis en œuvre dans les cinq domaines d'action prioritaires, dans le secteur éducatif et d'autres secteurs.

35. Cabo Verde a mis au point son initiative nationale en 2023. Sa vision consiste à favoriser le changement et à progresser plus vite dans la réalisation du premier cycle de son programme « Ambition 2030 ». Elle répond à la nécessité de surmonter les vulnérabilités naturelles du pays et d'améliorer la qualité de l'éducation. Conformément à cette approche et en collaboration avec les parties prenantes, Cabo Verde a commencé à intégrer l'EDD dans les programmes scolaires et à proposer au personnel enseignant des formations sur l'éducation à l'environnement et les changements climatiques.

36. La Tchéquie a mis au point son initiative nationale en juin 2024. Elle s'est fixé pour mission d'appliquer un nouveau programme scolaire, dont la durabilité est l'un des éléments indispensables. La Tchéquie procède à la révision de son programme national, à la mise en œuvre de sa stratégie d'éducation à long terme et à l'intégration plus large de la décarbonisation dans l'éducation et le fonctionnement des écoles, elle apporte un soutien aux écocentres et travaille à accélérer la collaboration régionale et la collaboration entre les jeunes.

C. Coopération interinstitutions dans le système des Nations Unies et partenariats mondiaux

37. La coopération interinstitutions mise en place dans le système des Nations Unies visant à se servir de l'EDD comme moyen de faire face aux difficultés mondiales en matière de durabilité a été renforcée par des mécanismes de coordination consacrés à des questions bien précises, tels que le Partenariat d'apprentissage Unité d'action des Nations Unies en matière de changements climatiques, l'Alliance des Nations Unies en faveur de l'Action pour l'autonomisation climatique, l'Alliance mondiale pour la

¹⁷ Voir : <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/country-initiatives>.

réduction des risques de catastrophe et la résilience dans le secteur de l'éducation et l'Alliance mondiale de la jeunesse et des Nations Unies.

38. La coopération interinstitutions sur l'éducation verte a été facilitée par la collaboration établie à l'occasion du Sommet sur la transformation de l'éducation et par le lancement du Partenariat pour une éducation plus verte (voir par. 10 à 16). Actuellement, 11 organismes des Nations Unies sont membres du Partenariat, à savoir l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'UNICEF, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Université des Nations Unies, le Programme alimentaire mondial et l'UNESCO. Ils collaborent régulièrement dans le cadre des quatre domaines d'action prioritaires du Partenariat. Cette approche a ouvert la voie à une collaboration plus étroite entre les différents ministères responsables d'autres domaines que l'éducation, ce qui est primordial pour que l'EDD soit mise en œuvre de manière efficace.

39. Dans le cadre de l'Initiative pour des systèmes éducatifs intégrant le climat, et en collaboration avec l'Institut international de planification de l'éducation et l'organisation Save the Children International, l'UNESCO aide plus de 30 pays à intégrer l'adaptation aux changements climatiques et la durabilité environnementale dans les plans, les budgets et les programmes du secteur de l'éducation. L'initiative vise aussi à renforcer la capacité des ministères de l'éducation à améliorer la coordination intersectorielle des politiques et des programmes en matière de climat et d'environnement. Le projet a été lancé dans plus de 30 pays.

40. L'UNESCO collabore aussi étroitement avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche dans le cadre du programme et de l'alliance des dirigeants dans l'enseignement supérieur pour accélérer les transformations en faveur de la durabilité (LEAP-FAST). Le programme vise à créer un mouvement de dirigeants engagés en faveur de la durabilité dans l'enseignement supérieur afin d'induire des transformations profondes et de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de contribuer pleinement à la réalisation des objectifs de développement durable. L'initiative comporte les quatre volets suivants : un dialogue de haut niveau, un programme de certification, un programme des ambassadeurs pour les objectifs de développement durable et des initiatives régionales et nationales connexes. Le dialogue de haut niveau réunit des chefs d'établissements d'enseignement supérieur. Un premier dialogue a eu lieu lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui s'est tenu à New York en juillet 2024. La première édition du programme de certification de 10 semaines a été lancée en mars 2025 et a réuni 19 universités. Une plateforme de cours a été créée¹⁸ et une séance de cours organisée en présentiel à l'Université Majmaah, en Arabie saoudite en avril 2025.

41. L'UNESCO a collaboré avec les Champions des objectifs de développement durable et la Commission nationale française pour l'UNESCO sur le projet de développement d'une application internationale intitulée « Education4AllSDGs », qui permettrait aux décideurs locaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'aux autres acteurs du secteur de l'éducation dans le monde, de déterminer et d'évaluer les effets positifs ou négatifs des politiques ou des projets éducatifs. L'application couvre les sujets suivants en lien avec les 169 cibles du Programme 2030 : l'enseignement et l'apprentissage, la gouvernance, les installations, les infrastructures, les activités et les partenariats avec la communauté. Elle fait actuellement l'objet d'un examen et d'une mise à l'essai par un groupe consultatif avant son lancement officiel.

¹⁸ La plateforme peut être consultée à l'adresse suivante : <https://highereducation.unsdglearn.org/>.

D. Lutte contre les crises du climat et de la biodiversité

42. Les manifestations internationales récentes, en particulier les sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ont mis l'accent sur le rôle central de l'éducation et de l'apprentissage dans la quête commune du développement durable. La base conceptuelle, les incidences socioéconomiques ainsi que les liens environnementaux et culturels du développement durable en font une entreprise qui porte sur tous les aspects de la vie, et nécessite de profonds changements dans la manière dont l'éducation est souvent pratiquée aujourd'hui. Une éducation et un apprentissage transformateurs à tous les niveaux et dans tous les contextes (formels, non formels et informels), au service des populations et de la planète, sont essentiels pour relever des défis mondiaux interdépendants.

43. Le pouvoir qu'a l'éducation d'induire des transformations individuelles, sociétales et mondiales ne peut plus être relégué au second plan dans la lutte contre la perte de biodiversité et les changements climatiques. Lorsque l'on se sent connecté à la nature, on agit. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir la coopération multipartite et interdisciplinaire entre les secteurs de l'éducation, de l'environnement et du développement durable.

IV. Lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité

A. Changements climatiques

44. L'UNESCO encourage l'éducation aux changements climatiques au moyen de l'EDD, qui aide les apprenantes et apprenants à comprendre les causes et les conséquences des changements climatiques, les prépare à vivre avec l'impact de ces changements et leur donne les moyens d'adopter des modes de vie plus durables. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a été l'occasion de tenir la première réunion annuelle du Partenariat pour une éducation plus verte.

45. À la vingt-huitième session, les travaux de l'UNESCO sur l'éducation verte et l'EDD ont servi à l'élaboration de la Déclaration sur le programme commun pour l'éducation et le changement climatique lors de la COP 28¹⁹. En collaboration avec les Émirats arabes unis, qui assuraient la présidence de la Conférence, l'UNESCO a veillé à ce que l'éducation soit mise en avant, notamment grâce à la tenue de plus de 200 sessions au Centre d'éducation verte hébergé par le Ministère émirien de l'éducation. La Déclaration compte désormais 90 signataires qui reconnaissent le rôle central de l'éducation dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets, ainsi que la nécessité d'accroître les investissements pour accélérer la concrétisation de l'éducation verte au niveau mondial. Dans le cadre de la Journée du développement humain, organisée lors de la vingt-neuvième session, l'éducation a été inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la présidence de la Conférence.

46. Sur cette même lancée, les discussions tenues lors de la vingt-huitième session ont débouché sur une troisième série de webinaires en amont de la vingt-neuvième session. Ces webinaires, organisés conjointement par l'UNESCO et le secrétariat de la Convention, ont été consacrés à l'adaptation de la formation du personnel enseignant et des capacités des systèmes éducatifs aux changements climatiques,

¹⁹ Voir <https://www.unesco.org/fr/articles/declaration-sur-le-programme-commun-pour-leducation-et-le-changement-climatique-lors-de-la-cop-28?hub=761>.

troisième domaine d'action prioritaire du Partenariat. Ayant eu lieu de mai à décembre 2024, ils ont rassemblé plus de 5 000 participants, dont des décideurs, des éducateurs et d'autres parties prenantes clés.

47. En août 2024, la jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence pour la vingt-neuvième session a organisé un camp d'été sur les changements climatiques en collaboration avec des partenaires du Partenariat, notamment le secrétariat de la Convention, l'UNESCO, l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Fondation pour l'éducation à l'environnement, l'initiative Office for Climate Education, le réseau Teach For All, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie. Lors du camp, des éducateurs et éducatrices en début de carrière (en cours d'emploi et en formation initiale) ont reçu une formation à l'intégration de l'éducation aux changements climatiques à l'enseignement. Cette formation, axée sur les programmes scolaires verts et la norme de qualité pour les écoles vertes, s'est déroulée sur quatre jours et a rassemblé 75 éducateurs et éducatrices de 35 pays. Des témoignages d'enseignantes et enseignants formés ont été présentés lors de séances spéciales de la vingt-neuvième session, organisées conjointement par l'équipe « Action pour l'autonomisation climatique » du secrétariat de la Convention, l'UNESCO et la jeune championne de l'action climatique désignée par la présidence.

48. Lors de la vingt-neuvième session, l'éducation a été inscrite, pour la première fois, à l'ordre du jour de la présidence. La Journée du développement humain holistique, qui s'est tenue le 18 novembre 2024, et l'Initiative de Bakou en faveur du développement humain pour la résilience climatique ont rendu possible ce résultat. L'initiative de Bakou, première initiative jamais adoptée par la présidence de la Conférence, visait à favoriser les synergies intersectorielles et les complémentarités entre l'éducation, la santé, la protection sociale, les compétences et l'emploi, l'accent ayant été mis en particulier sur les enfants et les jeunes. Une réunion de haut niveau a été organisée dans ce cadre et une déclaration commune adoptée par les organismes des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et les fonds multilatéraux pour le climat²⁰.

49. Les principes directeurs de Bakou en matière de développement humain pour la résilience climatique ont été adoptés en tant qu'ensemble de principes fondamentaux reflétant l'orientation stratégique et les aspirations en matière de développement humain dans le contexte de la résilience climatique. Le Partenariat a été considéré comme étant une plateforme essentielle pour la concrétisation des ambitions décrites dans les Principes directeurs de Bakou.

50. La table ronde ministérielle sur l'éducation verte, organisée conjointement par le Partenariat pour une éducation plus verte et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), a servi de deuxième réunion annuelle du Partenariat. Elle a été l'occasion de réaffirmer les engagements nationaux en matière d'éducation verte. Les ministres et vice-ministres de huit pays ont fait des déclarations, aux côtés de représentants de l'UNICEF, du Partenariat mondial pour l'éducation et d'un enseignant représentant l'organisation Education International. Les participants et participants ont réfléchi aux moyens d'accélérer leur action en

²⁰ Les entités concernées étaient les suivantes : l'UNESCO, l'UNICEF, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds pour l'adaptation, la Banque asiatique de développement, la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, le Fonds vert pour le climat, la Banque islamique de développement, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds mondial et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

ajoutant la connaissance du climat au Programme international de l'OCDE pour le suivi des acquis des élèves (2029). L'UNESCO travaillera avec l'OCDE pour atteindre cet objectif, conformément au guide pour des programmes scolaires verts.

B. Lutte contre la perte de biodiversité

51. La stratégie intersectorielle de l'UNESCO en faveur de la biodiversité repose sur trois piliers : rétablir la relation entre l'homme et la nature et régénérer les écosystèmes ; conserver l'harmonie des écosystèmes ; amplifier le pouvoir des jeunes. L'éducation et la sensibilisation du public à la biodiversité et au développement durable faisant partie de sa mission pluridisciplinaire, l'UNESCO met l'accent sur les liens qui existent entre la diversité culturelle et la biodiversité ainsi qu'entre les aspects sociaux et les questions éthiques.

52. L'éducation est essentielle à l'utilisation durable et équitable de la biodiversité et à sa conservation, en particulier pour comprendre l'essence de la biodiversité et son impact sur la vie et la durabilité de la planète. Elle aide également les populations à apprendre le respect de la nature et à comprendre les différentes perspectives, notamment par la diffusion des savoirs locaux et autochtones en matière de biodiversité. La prise en compte de la biodiversité dans l'éducation est un défi multidisciplinaire qui s'étend à tous les secteurs de la société. À cet égard, les solutions à apporter dépendront de la mise en place de partenariats solides.

53. L'UNESCO soutient activement l'éducation à la biodiversité. En tant qu'organisme des Nations Unies chef de file pour l'éducation à la biodiversité, elle encourage la prise de conscience, fait mieux comprendre la biodiversité et renforce l'éducation et l'apprentissage sur le sujet, en particulier dans les domaines de la formation du personnel enseignant et des éducateurs et éducatrices, de l'élaboration de matériel pédagogique et de l'autonomisation des jeunes. L'UNESCO s'emploie à développer non seulement les connaissances, mais aussi les compétences, les valeurs, les attitudes et les comportements en lien avec la biodiversité.

54. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la gestion responsable et les valeurs afin d'accroître chez les individus le sens de la solidarité, de la responsabilité intergénérationnelle et du respect de la nature et de l'humanité. L'intégration de la biodiversité dans les programmes d'éducation et d'apprentissage est donc essentielle. En matière d'EDD, il ne s'agit pas seulement d'inculquer des connaissances, mais d'apprendre à agir. Pour cela, il faut une éducation porteuse de changements qui sensibilise les apprenantes et apprenants dès le plus jeune âge à l'interdépendance qui existe entre l'humain et la nature et les encourage à agir pour protéger celle-ci.

55. Tirant parti de sa capacité à mobiliser une expertise multidisciplinaire, l'UNESCO, par l'intermédiaire de son réseau unique de sites désignés qui servent de pôles d'apprentissage en matière de durabilité, s'emploie à développer la formation du personnel enseignant et des éducateurs et éducatrices et à soutenir la mise au point de matériel pédagogique et l'autonomisation des jeunes. Cette approche innovante associe différents partenaires pour mettre en commun des approches interdisciplinaires de l'éducation scientifique et écologique, encourager l'apprentissage tout au long de la vie et les systèmes éducatifs inclusifs et de qualité, et concevoir des activités d'apprentissage pratiques axées sur des mesures écologiques et de lutte contre les changements climatiques.

56. Grâce à une approche globale de l'EDD, l'UNESCO mobilise le personnel enseignant, les élèves et les communautés autour de ces sites, pour stimuler la collaboration, encourager les pratiques durables, créer des liens et susciter la curiosité, la coopération et une meilleure compréhension de la relation qui unit l'homme à la nature. Elle encourage donc l'utilisation de ces sites comme pôles

d'apprentissage dans le domaine de l'EDD pour promouvoir la durabilité et l'action climatique²¹. Par ce programme, l'UNESCO propose des approches interdisciplinaires de l'éducation scientifique et écologique, encourage l'apprentissage tout au long de la vie et les systèmes éducatifs inclusifs et de qualité, et conçoit des activités d'apprentissage pratiques axées sur des mesures écologiques et de lutte contre les changements climatiques.

57. Lors de la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui s'est tenue à Cali (Colombie), l'UNESCO, en collaboration avec la Commission de l'éducation et de la communication de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, le secrétariat de la Convention et d'autres partenaires, a organisé en marge de la réunion une Journée de l'éducation²², axée sur le thème « Crée une dynamique en faveur d'un plan d'action mondial sur l'éducation à la biodiversité ». Ayant rassemblé des experts et des praticiens du monde entier qui ont expliqué les objectifs, les activités, les principales étapes, les besoins en ressources et les partenaires potentiels, cette manifestation parallèle avait pour but de faire progresser l'éducation à la biodiversité et d'en souligner l'importance cruciale pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Plus de 40 intervenants et modérateurs de cultures et d'âges différents issus d'organisations du monde entier, et environ 300 participants ont pris part à cette manifestation, de même que des représentants gouvernementaux qui ont présenté la manière dont l'éducation et la collaboration avec les systèmes éducatifs avaient été intégrées dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité²³. La Journée s'est achevée par une table ronde sur les enfants et les jeunes du monde. Celle-ci a été l'occasion de dévoiler la déclaration mondiale des enfants sur la biodiversité²⁴, qui recense six principaux domaines d'action, à savoir les politiques publiques, les programmes scolaires, les perspectives autochtones, la mobilisation de la population, les solutions de financement et les campagnes de sensibilisation.

58. L'une des décisions adoptées lors de la réunion porte sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (décision 16/10). La Conférence des Parties a invité l'UNESCO, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité²⁵ à collaborer à l'élaboration d'un plan d'action mondial pour l'éducation en matière de biodiversité, englobant l'éducation formelle et informelle, afin d'appuyer les mesures transformatrices nécessaires à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. La Conférence a également proposé de nouveaux moyens de compiler et de diffuser des informations sur les systèmes de connaissances autochtones et traditionnelles et leur impact sur la biodiversité mondiale.

59. Dans le cadre du suivi de la Journée de l'éducation, une note d'information²⁶ intitulée « Crée une dynamique en faveur d'un plan d'action mondial sur l'éducation à la biodiversité » a été élaborée par la Commission de l'éducation et de la communication, l'UNESCO, le Fonds mondial pour la nature et les membres du groupe de travail de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources sur l'éducation fondée sur la nature. Cette note vise à informer les

²¹ Voir <https://www.unesco.org/fr/sustainable-development/education/sites>.

²² Voir www.cbd.int/conferences/2024/parallel-meetings/kmgbf-pavilion-education-day.

²³ Voir [https://ort.cbd.int/fr/nbsaps](http://ort.cbd.int/fr/nbsaps).

²⁴ Voir <https://drive.google.com/file/d/1YDFiGLUTw47qiLY8qjA-RoBOguCmVoQs/view>.

²⁵ Voir www.hbsc.org.

²⁶ Voir <https://iucn.org/resources/other-brief/information-note-building-momentum-global-plan-action-education-biodiversity>.

participants aux négociations de l'importance d'élaborer un plan d'action mondial pour l'éducation sur la biodiversité.

60. Dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, et sous la direction de la Fondation pour l'éducation à l'environnement, de l'Association nord-américaine pour l'éducation à l'environnement et de l'UNESCO, la mission d'éducation 6.1²⁷ vise à intégrer la restauration des écosystèmes dans les systèmes d'éducation à l'échelle mondiale d'ici à 2030. Elle nécessite un effort collectif de la part des pouvoirs publics, des éducateurs, des étudiants et des communautés, pour que la société puisse construire un avenir dans lequel chaque individu serait doté des connaissances et des compétences nécessaires pour protéger et restaurer les écosystèmes de la planète, et partant pour garantir un avenir sain et durable aux générations suivantes.

61. En collaboration avec l'UNESCO et l'Association nord-américaine pour l'éducation à l'environnement, la Fondation pour l'éducation à l'environnement a élaboré un cadre²⁸ présentant les formes que pourrait prendre une éducation efficace à la restauration des écosystèmes. Celui-ci prévoit les concepts clés suivants et les objectifs d'apprentissage correspondants : les écosystèmes abritent toutes les formes de vie sur Terre (interconnexion) ; la biodiversité et la résilience ; les relations entre l'humain et l'écosystème ; la restauration en réponse à la dégradation ; la mobilisation de la population et la gestion responsable pour une durabilité à long terme.

62. D'après les résultats d'une enquête menée par l'UNESCO pour évaluer les connaissances et l'intégration de l'éducation à la restauration des écosystèmes dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, 85 % des enseignantes et enseignants ont dit se sentir à même d'enseigner la restauration des écosystèmes. Les personnes ayant répondu à l'enquête ont indiqué que le sujet le plus couramment enseigné était celui des forêts (21 %), suivi de l'eau douce (16 %), les tourbières étant le sujet le moins enseigné. L'apprentissage en plein air et les visites de sites sont les méthodes les plus couramment utilisées pour enseigner la restauration des écosystèmes (26 et 22 % respectivement). Près de la moitié des éducateurs et éducatrices utilisent ce type d'outils pédagogiques interactifs sur le terrain pour améliorer l'efficacité de l'éducation à la restauration des écosystèmes.

63. Parmi les ressources et les moyens utilisés, le personnel enseignant indique qu'il a souvent recours aux jeux, aux visites de sites et à des intervenants extérieurs pour intégrer la restauration des écosystèmes dans les programmes éducatifs. Viennent également s'y ajouter les outils audiovisuels et numériques (vidéos, sites Web et autres publications), ainsi que les projets concrets associant les populations locales et les méthodes d'apprentissage basées sur des études de cas.

64. L'EDD pour 2030 met l'accent sur l'intégration de l'éducation à l'océan dans les programmes scolaires, la formation du personnel enseignant et les environnements d'apprentissage, ainsi que dans l'éducation non formelle et les initiatives visant à mettre en place des solutions au niveau local et à responsabiliser les jeunes et les citoyens. En s'appuyant sur des réseaux tels que l'EDD pour 2030 et le Partenariat pour une éducation plus verte, la société peut encourager la recherche de solutions à l'échelle locale et donner aux jeunes et aux populations locales les moyens d'agir. Par son initiative d'initiation à l'océan, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO tient à créer une société sensibilisée à l'importance de l'océan et capable de prendre des décisions informées et responsables sur les ressources océaniques et la durabilité de l'océan. En particulier, le portail de

²⁷ Voir www.leaf.global/un-decade-education-challenge.

²⁸ Ibid.

l'UNESCO consacré à l'initiation à l'océan²⁹ sert de guichet unique mondial permettant à tous d'accéder à des ressources et à des contenus, le but étant de créer une société sensibilisée à l'importance de l'océan et capable de prendre des décisions informées et responsables sur les ressources océaniques et la durabilité de l'océan.

65. L'initiation à l'océan est essentielle pour s'acquitter des missions de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, en particulier la mission 10 (rétablir la relation de la société avec l'océan)³⁰. L'initiation à l'océan vise à approfondir la compréhension des rapports entre l'océan et les défis mondiaux (changements climatiques, sécurité alimentaire, santé humaine et stabilité économique) et à encourager une action collective pour sauvegarder l'océan. Elle encourage la collaboration à l'échelle mondiale pour contribuer à la production et à la diffusion conjointes de solutions aux problèmes touchant l'écosystème marin et favorise une compréhension commune de ces questions.

66. Lors de la première Conférence mondiale sur l'initiation à l'océan³¹, qui s'est tenue à Venise (Italie) les 7 et 8 juin 2024, les participants ont approuvé la Déclaration de Venise pour la littératie océanique en action³². Les gouvernements y sont invités à élaborer un « cadre solide et adaptable pour la maîtrise de l'océan » dans les systèmes éducatifs formels et non formels, en associant toutes les parties prenantes, des étudiants aux éducateurs, en passant par les décideurs politiques. Cette déclaration d'intention s'adresse à la société sensibilisée à l'importance de l'océan qui cherche à alimenter les débats de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, laquelle s'est tenue à Nice (France) en juin 2025, et plus généralement à inciter la société à régénérer l'écosystème le plus précieux de la planète.

V. Conclusion

67. Compte tenu de leur caractère d'urgence, les défis du réchauffement planétaire, des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sont, de plus en plus souvent, placés au premier rang des priorités du mouvement en faveur de l'EDD. Cela signifie que l'ensemble de l'écosystème de l'apprentissage (enseignement, systèmes, espaces, etc.) doit être rendu vert et devenir adapté et résilient face aux changements climatiques. L'éducation verte est une composante distincte de l'EDD et s'inscrit dans une approche globale fondée sur les compétences. Elle repose sur l'idée que pour que les apprenantes et apprenants puissent agir et se préparer aux changements climatiques, il ne suffit pas d'accroître leurs connaissances sur le sujet. L'éducation est essentielle pour le développement durable car elle est le meilleur moyen de bâtir des sociétés vertes.

68. La société ne peut pas se consacrer exclusivement à la mise en place d'économies vertes ; elle a besoin de citoyens verts. Les individus doivent concevoir, grâce à l'éducation, de nouvelles façons de voir le monde, de penser leurs responsabilités les uns envers les autres et envers la planète, et d'agir en tant que citoyens du monde.

69. Les jeunes générations doivent être pourvues des compétences nécessaires à la création de sociétés plus inclusives qui donnent activement aux personnes

²⁹ Voir <https://oceanconference.un.org/>.

³⁰ Voir <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390126.locale=fr>.

³¹ Voir <https://www.ioc.unesco.org/en/articles/ocean-literacy-world-conference-0>.

³² Voir https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000390297_fre.

marginalisées et aux sans-voix les moyens d'agir et répondent aux besoins de chacun, sans distinction de classe ou d'identité.

70. Il est nécessaire de mettre l'accent sur la gestion responsable et la citoyenneté active afin d'inspirer chez les individus le sens de la solidarité, de la responsabilité intergénérationnelle et du respect de la nature et de l'humanité. Au moyen de l'EDD, la société devrait promouvoir les principes directeurs de l'éducation transformatrice prévus dans la Recommandation, qui reconnaît que l'éducation sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, qu'elle soit formelle ou non, influe sur la façon dont les individus appréhendent le monde et traitent leur prochain, et qu'elle peut et doit être une voie vers l'instauration d'une paix durable. Il faut également promouvoir les principes de la Charte de la Terre³³, selon laquelle la durabilité s'entend des pratiques environnementales qui valorisent et soutiennent la biodiversité et les processus écologiques indispensables à la vie, ainsi que les idéaux de la Déclaration sur les responsabilités des générations présentes envers les générations futures³⁴.

71. L'EDD donne aux apprenantes et apprenants de tous âges les moyens de se doter des connaissances, des compétences, des valeurs et de la volonté nécessaires pour prendre des décisions éclairées et agir de manière responsable en vue de l'intégrité environnementale, de la viabilité économique et d'une société juste. Elle renforce les dimensions cognitive, socioémotionnelle et comportementale de l'apprentissage. Il s'agit d'une éducation holistique qui induit des changements et s'étend aux contenus et aux résultats de l'apprentissage, à la pédagogie et à l'environnement éducatif même.

72. Il est largement admis qu'il faut un engagement plus fort de la part des pouvoirs publics et des autres parties prenantes pour donner un rôle encore plus grand à l'éducation et à l'apprentissage dans la lutte contre les changements climatiques. Un tel engagement doit commencer par une volonté ferme d'inclure l'EDD dans les politiques pertinentes. Cela signifie également qu'il faut veiller à ce que les programmes scolaires et les écoles, ainsi que les environnements d'apprentissage formel et informel, cadrent avec les contextes et les besoins naturels, politiques, économiques et culturels de chaque pays.

73. Pour faire face à la crise protéiforme et aux défis actuels complexes, l'éducation doit aller au-delà de la préparation à l'emploi et devenir un catalyseur de la transformation systémique, à savoir un moyen de changer la façon dont les personnes réfléchissent, agissent et interagissent de telle sorte à assurer le respect des systèmes vivants et des principes de l'éducation.

74. Le temps est venu de passer de systèmes éducatifs standardisés à des écosystèmes d'apprentissage dynamiques qui renforcent, encouragent et valorisent les principes suivants :

- a) **La création et l'apprentissage collaboratifs centrés sur l'apprenant : passer de l'assimilation passive de contenu à l'exploration active, à la découverte et à la compréhension ;**
- b) **Les éducateurs en tant qu'activateurs et facilitateurs de l'apprentissage : les enseignants et les éducateurs doivent être dotés des moyens d'agir en tant que facilitateurs, afin d'aider les apprenants à faire preuve de curiosité et de créativité face à la difficulté et à l'incertitude ;**
- c) **Apprendre à se comprendre et à établir des liens : l'éducation doit aider les individus à se doter des compétences nécessaires pour se comprendre,**

³³ Voir <https://earthcharter.org/library/the-earth-charter-text/>.

³⁴ Voir https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000110827_fre.

tisser des liens avec autrui et avec la nature, en favorisant l'empathie, la collaboration et l'intelligence écologique ;

d) **La nature, clé de l'éducation : la nature n'est pas une simple matière ; elle a des choses à enseigner, elle est un environnement d'apprentissage et une source d'inspiration. Il est primordial de s'instruire sur la nature, d'apprendre dans la nature, avec elle et d'elle pour comprendre le rôle de l'humain dans les systèmes régénératifs et la santé de la planète.**

75. Les crises interdépendantes, telles que les changements climatiques, la perte de biodiversité et l'instabilité économique, empêchent la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Pour y faire face, il faut intégrer davantage l'EDD dans l'action menée en matière de durabilité, une planète saine étant indispensable au bien-être humain, à la biodiversité et à la stabilité climatique.

76. L'action environnementale et climatique devrait donc être encouragée et mieux intégrée dans les programmes scolaires, en tant que composante essentielle tout au long du cycle d'apprentissage et à tous les niveaux d'éducation, ainsi que dans la formation du personnel enseignant. Cet engagement est au cœur de l'action menée par l'UNESCO pour que chacun puisse apprendre à prendre soin de son prochain et de la planète.
